



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Avril
2015

Le mot de notre fondateur

« L'obéissance doit être une disposition profonde de votre âme : je veux être obéissant à Dieu toute ma vie, me soumettre à Dieu qui veut me donner sa vie en me communiquant sa vérité dans mon intelligence par la lumière naturelle de ma raison, mais aussi et surtout par la lumière de la foi. Voilà ce que doit être votre obéissance. Et par cette disposition intérieure, vous transformerez votre vie. Votre vie sera pleinement conforme à la volonté de Dieu. »

Sermon du
8 Décembre 1976

L'obéissance qui plaît à Dieu

Il n'en va pas de la Parole de Dieu révélée à laquelle nous croyons, comme du supérieur auquel nous obéissons. La Parole de Dieu, même si nous utilisons des mots humains pour l'exprimer, est toujours Parole de Dieu. Elle est un signe institué de façon stable et voulue par Dieu une fois pour toutes. Immense mystère, mais que la grâce nous aide à traverser pour atteindre Dieu. Tandis que le supérieur constitue un intermédiaire humain, fragile et instable, qu'il est nécessaire de juger comme intermédiaire. La présence de l'intermédiaire, point central et capital de toute idée vraie de l'obéissance, crée une différence irréductible avec ce que serait, par exemple, une obéissance immédiate à Dieu. Chacun doit



Qu'il me soit fait selon votre parole

obéir à Dieu en toutes choses, sans jugement préalable, même si Dieu commande de sacrifier son fils (Abraham) ou d'épouser une femme adultère (Osée). Mais on ne peut obéir à l'homme que s'il est vraiment l'intermédiaire hiérarchique entre Dieu et nous-même, c'est-à-dire si son autorité est légitime et si elle ne dépasse pas les limites déterminées de sa propre juridiction. Cette double condition fait que l'on est toujours autorisé à juger. Si l'autorité du supérieur est légitime, si elle demeure dans les limites de sa juridiction, le sujet croyant est invité à ne plus voir en lui l'homme qu'il est, mais, si douloureux que soit son ordre, et d'autant plus s'il l'est, le Christ lui-même. Car alors, étant vraiment intermédiaire, le supérieur commande au nom de Dieu. Et la foi décuple la force et la joie de la soumission chez le sujet obéissant.



Obéissant jusqu'à la mort de la Croix

Mais il peut arriver que le devoir ne soit pas d'obéir, mais de désobéir. Nous avons dit que le mot clé de toute la théologie de l'obéissance était le terme d'intermédiaire. Nous n'obéissons à Dieu que si l'homme à qui nous devons obéissance se présente bien à nous comme un intermédiaire. S'il usurpe une juridiction qu'il n'a pas, soit qu'il aille contre la Loi de Dieu, soit qu'il dépasse ses propres pouvoirs, il n'est plus un intermédiaire, c'est-à-dire qu'il n'est plus à proprement parler un « supérieur », que son commandement n'est plus susceptible d'être imposé, et que l'obéissance ne joue plus à son endroit. C'est pourquoi nous avons dit qu'il est nécessaire de « juger » son ordre. Puisqu'il est possible que le supérieur ne soit plus en certains cas intermédiaire, il est fatal que cela arrive de temps à autre. Et, de fait, c'est arrivé. Les exemples pourtant sont difficiles à donner parce qu'il n'y a plus aucun critère extérieur. L'âme, dans ce cas, ne peut plus s'appuyer que sur le Saint-Esprit qui l'inspire, comme Jeanne d'Arc le fit lorsqu'elle partit contre l'ordre formel de ses parents et de tant de « grands » de ce monde, ou comme elle le fit encore en refusant sa signature aux évêques qui la lui demandaient. On voit quel danger alors, pour tant d'âmes, endurcies dans leur jugement propre plutôt que soumises à la vérité, d'attribuer au Saint-Esprit un ordre qui ne relève que de leur orgueil ! Il reste que si cette attitude est pleine de risques, elle peut exister, et ce seul fait doit nous empêcher de juger, en maintes circonstances où la société condamne sans appel. ♦

Réponses aux lecteurs

Qu'est-ce-que c'est qu'obéir ?

Obéir c'est faire la volonté d'une personne qui nous est supérieure par l'autorité. Cela n'est pas facile parce que nos affections s'y opposent, notre esprit veut son indépendance ou encore le mépris nous freine.

Une personne peut-elle nous être supérieure par l'autorité ?

OUI pour garantir le bon ordre : dans le corps humain, quoique chaque partie ait son utilité, certaines parties commandent à d'autres, ce qui garantit le bien être du corps entier. Entre les hommes il en est de même.

Les personnes qui nous sont supérieures par l'autorité sont Dieu, nos parents, nos chefs religieux et civils.

Faut-il obéir à Dieu ?

OUI puisqu'il est notre Créateur et notre Seigneur et que nous, nous sommes ses créatures faites pour le servir ici-bas et jouir de lui au Ciel. Avant de commettre le péché originel, Adam et Eve devaient déjà obéir à Dieu. Le péché originel qu'ils ont commis en mangeant du fruit de l'arbre de la Science du Bien et du Mal fut précisément un acte de désobéissance.



Abraham était prêt à sacrifier son fils pour obéir à Dieu

Comment obéir à Dieu ?

DE DEUX MANIÈRES :

. En accomplissant sa volonté signifiée par les lois : ses 10 commandements, la loi divine, la loi naturelle (faire le bien et éviter le mal) et les lois humaines qu'elles soient ecclésiastiques ou civiles dans la mesure où elles sont bonnes.

. En accomplissant sa volonté de bon plaisir manifesté dans les ordres de ceux qui nous dirigent, à savoir nos parents, nos chefs religieux et civils.

Faut-il obéir à nos parents, à nos chefs religieux et civils ?

OUI parce qu'ils sont les représentants de Dieu sur terre. Nous devons leur

obéir dans la mesure où ils nous demandent ce qui est de leur ressort en conformité avec la foi et les mœurs.

D'où vient l'autorité de nos parents, de nos chefs religieux et civils ?

DE DIEU. Tout supérieur quel qu'il soit reçoit son pouvoir de Dieu et doit, dans l'exercice de sa charge, conduire à Dieu. C'est pour cela qu'il est supérieur et au Jugement particulier à sa mort il sera jugé là-dessus.

Si un supérieur a été choisi par une multitude d'hommes à l'occasion d'élections, cette multitude d'hommes n'a été que l'instrument de Dieu pour le choix de cet homme. Tel est le cas de l'élection du président de la République par exemple. Il en est de même pour une personne qui a été élevée au rang de supérieur par un homme qui en a le pouvoir. Cette personne participe alors au pouvoir de cet homme qui lui-même a reçu son pouvoir de Dieu. Tel est le cas de Madame Taubira, garde des sceaux par exemple.

Ainsi les parents reçoivent leur pouvoir de Dieu, le pape aussi, le maître d'école, le préfet, le maire, le président de la République, ses ministres...

Peut-on obéir à un ordre mauvais ?

NON : nous ne pouvons pas obéir à un ordre mauvais parce qu'il n'est jamais permis de faire le mal. Un ordre mauvais comme une loi mauvaise détournent de Dieu.

Est-on tenu de toujours obéir à nos parents ?



Pendant sa vie à Nazareth, Jésus obéissait à Marie et Joseph

OUI à l'exception de ce qui ne serait pas ou plus de leur ressort, ainsi que ce qui irait contre la foi ou les mœurs, car ils doivent nous conduire à Dieu.

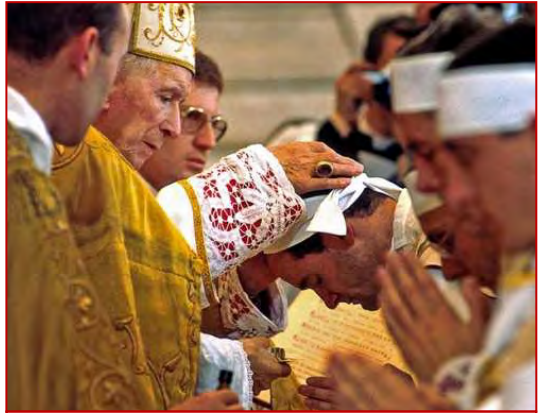
PAR EXEMPLE : Si parvenus à l'âge adulte nous avons quitté le foyer paternel, nous sommes légitimement soustraits à l'obéissance paternelle

concernant le bon ordre de la maison. Nous devons cependant toujours leur obéir concernant les bonnes mœurs et le salut de notre âme.

Est-on tenu de toujours obéir à nos chefs religieux ?

OUI à l'exception de ce qui ne serait pas de leur ressort, ou hélas ce qui irait contre la foi ou les mœurs.

DE FAIT : A cause de la crise dans l'Eglise, beaucoup de questions de foi nous empêchent d'obéir à nos chefs religieux. Ils restent cependant nos chefs religieux, que ce soit le pape François ou l'évêque du diocèse ; et nous devons à la fois reconnaître leur autorité et prier pour eux. C'est l'exemple que nous montrent les prêtres à chaque messe au tout début du Canon juste après la triple invocation du « Sanctus. »



Pour assurer la transmission de la messe, des sacrements et du catéchisme de toujours, Mgr Lefebvre a légitimement désobéi au pape en sacrant 4 évêques en 1988

Est-on tenu de toujours obéir à nos chefs civils ?

OUI à l'exception de ce qui ne serait pas de leur ressort, ou hélas de ce qui irait contre la foi ou les mœurs, car eux aussi doivent nous conduire à Dieu en favorisant le bon ordre de l'Etat dans l'économie et la politique, y compris les mœurs.

PAR EXEMPLE : Si les catholiques recevaient l'ordre d'abandonner la foi sous prétexte que le pays dans lequel ils vivent était laïc, ils devraient désobéir.

Que choisir en cas de contradictions entre l'ordre venant d'un supérieur religieux, d'un supérieur civil ou de nos parents ?

. D'abord ignorer les ordres mauvais ou qui ne sont pas du ressort de ceux qui nous le demandent.

. Si le dilemme subsiste : s'efforcer de suivre en priorité la loi de la charité fraternelle (c'est-à-dire la loi qui procure le véritable bien, surtout spirituel, du prochain) puis la loi que nous impose notre religion ; enfin celle que nous impose la justice.

Comment obéir ?

PROMPTEMENT - SANS MURMURE - AVEC APPLICATION ◆

Père Mavel



**Souviens-toi du
« pourquoi ? »
de notre Guyane !**

Le ministre de la marine souhaite un accompagnement moral et spirituel des condamnés au bagne. Les jésuites sont donc choisis pour officier en tant qu'aumôniers du bagne. Dans l'ensemble, l'œuvre des pères est accueillie avec joie par les bagnards. Un grand nombre demande le baptême.

Les pères veillent également à ce que les surveillants ne fassent pas trop d'excès de zèle et traitent les bagnards de façon humaine.

Les sœurs de Saint-Paul de Chartres assistent les pères jésuites, mais se chargent également des soins hospitaliers et des femmes.

De 1852 à 1867, 17.017 transportés sont arrivés en Guyane dont 1.770 ont été libérés et rapatriés, 6.806 sont morts, 809 se sont évadés et 166 se sont fixés en résidence volontaire en Guyane.

Les conditions de détention sont déplorables et l'insalubrité règne en maître. Le taux de mortalité est très élevé tant chez les forçats que chez les surveillants et les religieux, l'espérance de vie ne dépassant pas 3 à 5 ans. ♦

L'obéissance chez les Saints

Saint Pascal Baylon (17 mai) n'hésita pas à pratiquer l'obéissance même au péril de sa vie. L'Ordre de Saint-François avait alors pour général Christophe de Cheffon, breton de naissance, qui était à Paris. Il était difficile aux couvents étrangers d'avoir des communications avec lui ; à cette époque, pour un religieux espagnol, aller en France c'était à peu près aller à la mort, parce que le royaume de France était presque partout sous la vexation des Huguenots (autre nom des protestants), qui ne faisaient quartier nulle part aux moines ni aux mendiants qui leur tombaient sous la main. Personne ne voulait entreprendre un voyage si dangereux : cependant le provincial de Valence, en Espagne, se trouvant indispensablement obligé d'écrire au général, ne vit que le frère Pascal à qui on pût proposer de porter cette lettre à Paris. En effet, notre Saint accepta la commission avec beaucoup de joie, sans raisonnement, sans objection, sans s'inquiéter des moyens de faire un si long voyage. Il partit pieds nus, sans sandales, selon sa coutume. Lorsqu'il eut passé les Pyrénées, il entra dans un couvent de France où il y avait un grand nombre de religieux savants, ce qui nous fait juger que c'était à Toulouse. Les périls de sa mission inspirèrent une telle pitié, qu'avant de le laisser aller plus loin on examina en plein chapitre s'il est permis de s'exposer à un péril évident de mort en vertu de l'obéissance que l'on a vouée à son supérieur. On conclut enfin que la chose était permise, et on laissa aller le frère Pascal. Joyeux de cette décision, et ne désirant rien tant que d'être martyr de l'obéissance, il ne se fit plus scrupule de marcher en plein jour à travers les villes, même où les Huguenots semblaient être les maîtres. On cria souvent au papiste sur lui ; souvent il fut poursuivi d'un village à l'autre par la populace à coups de pierres et de bâtons. Il reçut même à l'épaule gauche une blessure dont il demeura estropié le reste de sa vie. Étant près d'Orléans, il se vit environné d'une troupe de gens qui l'interrogèrent sur la religion, et lui demandèrent s'il croyait que le corps de Jésus-Christ était dans le sacrement de l'Eucharistie. Sur la réponse qu'il leur fit, ils voulurent entrer en controverse avec lui, pour se donner le plaisir de l'embarrasser par leurs subtilités. Mais quoiqu'il n'eût de la science théologique qu'autant qu'il avait plu à Dieu de lui en communiquer par infusion, et qu'il ne sût point d'autre langue que celle de son pays, il les confondit de telle sorte, qu'ils ne purent lui répliquer qu'à coups de pierres. Il en fut quitte pour quelques blessures ; étant heureusement sorti de leurs mains, il passa devant la porte d'un château, où il demanda par

aumône un morceau de pain, comme il avait coutume de faire lorsqu'il était pressé par la faim. Le maître du lieu était un gentilhomme huguenot, grand ennemi des catholiques, et il était à table lorsqu'on lui dit qu'il y avait à la porte une espèce de moine en fort mauvais équipage qui demandait l'aumône. Il le fit entrer ; et après avoir longtemps considéré son habit déchiré, et son visage basané, il jura que c'était un espion espagnol, et il se préparait à le faire mourir, si sa femme, qui en eut compassion, ne l'eût fait secrètement mettre à la porte, mais sans songer à lui donner un morceau de pain. Une pauvre femme catholique du village voisin lui fit cette charité ; et, lorsqu'après avoir repris ses forces, il se croyait en quelque sûreté, il pensa être sacrifié de nouveau à la fureur de la populace que son habit avait attirée. Un de la bande le saisit, sans s'expliquer sur ce qu'il voulait faire, et le jeta dans une étable qu'il ferma à clef. Pascal se prépara toute la nuit à mourir le lendemain ; mais au lieu de la mort qu'il attendait, celui qui l'avait renfermé vint lui apporter l'aumône, et le fit sortir deux heures après le soleil levé. Il arriva enfin à Paris après avoir essuyé mille dangers, et en partit pour retourner en Espagne dès qu'il se fut acquitté de la commission qui l'avait fait venir en France. En chemin, il vit venir à lui un cavalier qui, sans le saluer, lui mit la pointe de la lance contre la poitrine, et lui demanda : « Où est Dieu ? » Pascal, sans s'effrayer, mais aussi sans avoir le temps de réfléchir, lui répondit : « Il est dans le ciel ». Le cavalier retira aussitôt sa lance, et s'en retourna sans rien dire de plus. Notre Saint, d'abord étonné de cette conduite, la comprit en y réfléchissant davantage ; le soldat l'avait épargné, parce qu'il s'était contenté de dire que Dieu est dans le ciel ; s'il avait ajouté qu'il est aussi dans la sainte Eucharistie, il l'aurait percé de sa lance. Pascal s'affligea d'avoir ainsi perdu la couronne du martyr, et il crut que Dieu l'en jugeait indigne, puisqu'il ne lui avait pas mis cette réponse dans la pensée. Mais il remporta la couronne de l'obéissance, pour laquelle il avait à toute heure exposé sa vie dans le cours d'un si long voyage.

Saint Amand (6 février) qui devait devenir évêque de Maestricht, aujourd'hui aux Pays-Bas, était issu d'une noble famille. Très tôt, il sentit naître dans son cœur le désir de se consacrer au Seigneur dans la vie monastique. Il quitta tout pour aller vivre dans la solitude sur l'île de Ré. Son père, informé du lieu de sa retraite, vint l'y trouver, et s'efforça de ramener dans la famille ce fils unique à qui il voulait laisser ses biens et ses dignités. Voyant ses demandes inutiles, il eut recours à la menace, et déclara à Amand qu'il n'aurait aucune part à son héritage s'il ne retournait avec lui dans la maison paternelle. « Mon père, répondit-il avec calme et respect, il n'y a qu'une chose que je désire, c'est de servir Dieu : il est ma portion et mon héritage. Je ne demande rien des biens que vous me promettez ; per-

mettez-moi seulement de me dévouer entièrement dans la milice sacrée de Jésus-Christ ». Son père n'insista pas.

Le 22 Septembre, nous fêtons **Saint Maurice**, patron des militaires, qui fut décapité avec toute une légion romaine pour avoir désobéi à un ordre de l'empereur romain Maximien. C'était en 286 ; tous ceux qui osaient faire profession de la religion du vrai Dieu, des troupes de soldats qu'il envoyait partout à leur recherche les enlevaient pour les traîner au supplice et à la mort. Il y avait alors dans les armées romaines une légion de soldats qu'on appelait les Thébains. La légion était un corps de 6.600 hommes sous les armes. On les avait fait venir du fond de l'orient pour renforcer l'armée de Maximien. C'étaient des guerriers courageux, pleins de générosité pour l'empereur et de dévouement au Christ, car ils n'avaient pas oublié dans les camps le précepte de l'évangile, rendant fidèlement à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. Comme les autres soldats de l'armée, ils reçurent la mission de se livrer à la poursuite des chrétiens et de les amener devant l'empereur. Seuls ils osèrent refuser de collaborer à cette cruauté, et ils répondirent qu'ils n'obéiraient pas à des ordres pareils.

L'empereur Maximien n'était pas loin ; il s'était arrêté à Octodurum, aujourd'hui Martigny, dans le canton du Valais, en Suisse, au sud du lac Léman. En apprenant que cette légion entière se rebellait, il ordonna qu'elle fût décimée. Il espérait que les autres, sous le coup de la terreur, céderaient plus volontiers aux volontés de leur maître. Malgré l'exécution des premiers soldats, les autres protestèrent qu'ils resteraient toujours fidèles à leur religion, en n'adorant que le Dieu unique et éternel, résolu de tout souffrir plutôt que de trahir la foi chrétienne. De nouveau, l'empereur ordonna de faire mourir le dixième de la légion. Mais les survivants s'exhortaient à persévérer, avec les encouragements de leur chef, saint Maurice, qui leur montrait la grandeur de mourir pour le respect des lois divines et de leur serment au Christ. Voici le message qu'ils firent parvenir à Maximien :

« Empereur, nous sommes vos soldats, mais en même temps, et nous nous faisons gloire de le confesser hautement, nous sommes les serviteurs de Dieu. A vous nous devons le service militaire ; à lui l'hommage d'une vie innocente. De vous, nous recevons la solde de nos travaux et de nos fatigues ; de lui nous tenons le bienfait de la vie. **C'est pourquoi nous ne pouvons, ô empereur, vous obéir jusqu'à renier le Dieu créateur de toutes choses, notre Maître et notre Créateur, qui est aussi le vôtre**, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas. Ne nous réduisez pas à la triste obligation de l'offenser, et vous nous trouverez comme nous l'avons

toujours été, prêts à suivre tous vos ordres. **Autrement, sachez que nous lui obéirons plutôt qu'à vous.** Nous vous offrons nos bras contre l'ennemi que vous voudrez frapper, quel qu'il soit, mais nous tenons que c'est un crime de les tremper dans le sang des innocents. Ces mains savent combattre contre des ennemis et contre des impies ; elles ne savent point égorger des amis de Dieu et des frères. Nous n'avons pas oublié que c'est pour protéger nos concitoyens, et non pour les frapper, que nous avons pris les armes. Toujours nous avons combattu pour la justice, pour la piété, pour le salut des innocents. Jusqu'ici, au milieu des dangers que nous avons affrontés, nous n'avons pas ambitionné d'autre récompense. Nous avons combattu, par respect pour la foi que nous vous avons promise ; mais comment pourrions-nous la garder, si nous refusions à notre Dieu celle que nous lui avons donnée ? **Nos premiers serments, c'est à Dieu que nous les avons faits ; et ce n'est qu'en second lieu que nous vous avons juré de vous être fidèles.** Ne comptez pas sur notre fidélité à ces seconds serments, si nous venions à violer les premiers. Ce sont des chrétiens que vous ordonnez de rechercher pour les punir ; mais nous sommes chrétiens, nous, et nous voici ; vos vœux sont satisfaits, et vous n'avez plus besoin d'en chercher d'autres ; vous avez en nous des hommes qui confessent Dieu le Père, l'auteur de toutes choses, et qui croient en Jésus-Christ son Fils comme en un Dieu. Nous avons vu tomber sous le glaive les compagnons de nos travaux et de nos dangers, et leur sang a rejailli jusque sur nous. Cependant nous n'avons point pleuré la mort, le cruel massacre de ces bienheureux frères ; nous n'avons pas même plaint leur sort ; au contraire, nous les avons félicités de leur bonheur, nous avons accompagné leur sacrifice des élans de notre joie, parce qu'ils ont été trouvés dignes de souffrir pour leur Seigneur et leur Dieu. Quant à nous, nous ne sommes pas des rebelles que l'impérieuse nécessité de vivre a jetés dans la révolte ; nous ne sommes pas armés contre vous par le désespoir, toujours si puissant dans le danger. Nous avons des armes en main, et nous ne résistons pas. Nous aimons mieux mourir que de donner la mort, périr innocents que vivre coupables. Si vous faites encore des lois contre nous, s'il vous reste de nouveaux ordres à donner, de nouvelles sentences à prononcer, le feu, la torture, le fer ne nous effraient pas ; nous sommes prêts à mourir. Nous confessons hautement que nous sommes chrétiens et que nous ne pouvons pas persécuter des chrétiens ».

Maximien ordonna à d'autres soldats d'entourer la légion Thébaine et de la massacrer toute entière. Ces généreux chrétiens déposèrent les armes et présentèrent le cou à leurs bourreaux.



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

La « démission » de l'évêque ?... C'était justement ce qu'on souhaitait !

Le Ministre entama immédiatement des pourparlers dans ce sens avec Rome, pour lui donner un successeur.

Mais... Monseigneur Carméné n'avait aucune intention de démissionner. Quand il apprit ces pourparlers, il s'embarqua sur le premier bateau pour aller en France.

A son arrivée, il s'aperçut très vite qu'on était mécontent de lui... et pour éviter une disgrâce personnelle, il la fit retomber sur son neveu, l'Abbé Riou, qui dut donner sa démission de Vicaire Général, et il proposa deux autres prêtres pour remplacer les deux « démissionnaires ».

Le Ministre Chautemps accepta la proposition, et promit de pourvoir au recrutement du clergé, comme auparavant.

Le ministère fut remanié... et le nouveau ministre n'avait pas les mêmes dispositions que le précédent. Il demanda à l'Evêque de démissionner, lui promettant une retraite convenable.

Monseigneur Carméné écrivit à Rome, faisant état de son long apostolat, et des décisions qu'il avait prises pour faire cesser le conflit ; mais il ne souffla mot de la « démission » qui lui était demandée.

Le Pape Léon XIII approuva la décision qu'il avait prise de « ne nommer qu'un seul Vicaire Général pour administrer le Diocèse, et que ce prêtre ne fut pas de sa parenté », et l'engagea à regagner la Martinique. ♦

Par Emel

Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !



Mais toutes ces préoccupations locales n'empêchent pas de penser aux autres. Vieux-Habitants organise aussi des quêtes en faveur de l'église de Gourbeyre : une œuvre d'art magnifique qu'un curé rempli d'enthousiasme, le Père Nio, a entrepris d'édifier, pratiquement seul. Quelques années plus tard, une autre église, dont on veut faire un monument votif à Notre-Dame, au pied du volcan la Soufrière, réclamera la contribution de tous, et Vieux-Habitants n'y manquera pas. La maquette de la future église, présentée par le Père Gillet aux paroissiens, recueillera 51.300 F.

En 1957, dans un rapport présenté à l'occasion d'une autre visite pastorale, on relève ces paroles du curé, tout à fait dignes de l'histoire : « La vieillesse et l'antiquité de notre église ne sont pas une infirmité, mais un titre de gloire dont nous sommes fiers ».

Mais un cyclone, ce fléau qui menace chaque année les Antilles de juillet à octobre, va venir retarder les travaux et occasionner des dégâts à Beausoleil.

Quant à la vie proprement paroissiale, elle est contrainte de s'accommoder de cette atmosphère de chantier, si peu favorable à son déroulement. Il faut parfois interrompre le culte dans l'église livrée aux ouvriers.

Quelques événements dépassant les limites locales viennent de temps à autre l'animer : une mission en juillet 1954 ; le passage de Notre-Dame du Grand Retour, le 18 janvier 1956 ; les Congrès eucharistique ou marial diocésains ; quelques pèlerinages dans les sanctuaires voisins.

Durant douze ans - c'était alors le record de présence - le Père Morisset porta le souci de tout mettre en œuvre pour maintenir la ferveur de ses ouailles. Il devait, à son grand regret, quitter la paroisse sans pouvoir réaliser l'achèvement d'une œuvre dont le poids accabla souvent ses épaules.

En octobre 1958, il est nommé curé de Sainte-Rose. Il deviendra ensuite Doyen de Port-Louis, puis atteint, plus par la maladie que par l'âge, il voudra revenir à Vieux-Habitants, apporter son aide au Père Fougère. ◆

LA VIE AU PRIEURÉ

Souvenez-vous dans vos prières de Madame Joëline CARUGE, décédée pieusement le dimanche 22 mars après une longue maladie, munie des sacrements de la Sainte Eglise. Elle se dévoua inlassablement auprès de notre chapelle, où elle savait accueillir les anciens et les nouveaux avec la même gentillesse, et auprès des enfants du catéchisme pendant près de 25 ans, spécialement en les préparant à la première Communion avec tout le sérieux nécessaire. Que le Seigneur lui accorde le fruit de ses travaux.



Le samedi 14 mars, les marcheurs se retrouvèrent encore plus nombreux sur la Trace des Caps, entre les Salines et la Baie des Anglais ; prochaine sortie le vendredi 8 mai.

La fête de Saint Joseph a été riche en émerveillements : pour les enfants de l'école, visite du zoo de l'Habitation Latouche au Carbet ; pour les plus grands, découverte de la

nouvelle ornementation du chœur de la chapelle, notamment à l'occasion de la Messe solennelle du

soir. Toutes nos félicitations au Père Quigley et à toute son équipe !



Notons aussi la bonne relance du groupe des Amis de Saint Jean Bosco, alliant l'art culinaire avec la réflexion sur des thèmes d'actualité.

Le Saint du mois

Vincent naquit à Valence en Espagne, le 23 janvier 1350. Enfant précoce, Vincent est très doué intellectuellement, à dix-sept ans il a terminé le cycle scolaire. L'étude de la théologie développa en lui un grand amour de Dieu, en même temps qu'une tendre dévotion à l'égard de la Vierge Marie.

A dix-huit ans il entra chez les Dominicains, là le jeune novice étudia et imita si bien la vie du fondateur de son Ordre, que plus tard on ne saura plus distinguer le disciple du maître.

Son noviciat terminé, et après avoir enseigné la philosophie à ses frères, il fut envoyé à Barcelone, puis à l'Université de Lérida, où il reçut son doctorat.

Rappelé à Valence, il fut chargé par l'archevêque d'annoncer au peuple la parole de Dieu. On accourait de toutes parts, pour entendre ce prédicateur de vingt-quatre ans.

Outre le talent de l'orateur et l'accent de la persuasion, Dieu avait accordé à Vincent le don de prophétie.

En 1374, la famine sévissait en Espagne. A Barcelone, sur le conseil de Vincent, des processions suppliantes sillonnèrent la ville. L'apôtre harangua cette foule de 20 000 hommes, l'exhortant à l'expiation, puis à la confiance en Dieu, qui ne frappe que pour guérir. Tout à coup son visage s'illumina : « Rassurez-vous, dit-il, avant la nuit, deux navires chargés de blé seront au port. »

Beaucoup demeurèrent scep-

tiques. Son prieur lui enjoignit de se dispenser à l'avenir de toute espèce de prophétie ou de manifestation qui sortirait de l'ordre commun, sans son accord. Mais le soir deux voiles blanches annoncées apparurent, se dirigeant vers le port, et, en effet, chargées de grain.

Peu après, lorsqu'il passe dans une rue, un maçon tombe d'un échafaudage ; Vincent spontanément intervient et d'un geste miraculeux le retient dans sa chute, quand soudain il se rend compte de l'ordre de son supérieur. « Attends, dit-il, que j'aie demandé la permission. » Une fois muni de l'autorisation de son supérieur assez courroucé : « Va, dit-il au malheureux, tu peux descendre. » Alors il acheva le miracle.

Une nuit que Vincent était en prière, il voit s'avancer vers lui un vénérable ermite à l'aspect austère et mortifié : « Je suis, dit-il, un ancien Père du désert, devenu un grand Saint, malgré les désordres de ma vie. Croyez-en donc un vieillard expérimenté : je vous donne le conseil de vous ménager un peu plus, et de vous accorder quelque répit et quelques plaisirs. » Le piège était par trop grossier ; Vincent n'y tomba pas.

Le « Grand Schisme d'Occident » divisait alors l'Eglise. La France et l'Espagne venaient de se soustraire à l'autorité légitime du Pape de Rome, Urbain VI, pour obéir à l'antipape d'Avignon Clément VII et à son successeur, Benoît XIII.

Benoît XIII fit venir auprès de lui maître Vincent, celui-ci s'y rendit car il croyait sincèrement à l'autorité légitime de Benoît XIII. D'ailleurs la question du Pape véritable présentait à cette époque une vraie confusion et ambiguïté.

Tout en restant convaincu de la légitimité du Pape d'Avignon, Vincent était aussi persuadé que l'abdication de celui-ci était le seul moyen de mettre fin au schisme, et il fit tous ses efforts pour décider Benoît XIII à se démettre, ainsi que ce Pape l'avait d'ailleurs promis.

Vincent parcourut tous les chemins de l'Europe, prêcha aisément pendant quarante ans, de quatre à six heures par jour, sans fatigue pour lui-même et pour son auditoire, adopta souvent pour thème de ses prédications le sujet le plus terrifiant et le plus capable d'aliéner un auditoire : les fins dernières et le jugement, quelle gageure pour un prédicateur !

Et cependant, ce précurseur de l'heure terrible entraîne après lui des villes et des provinces entières. Il parle à des foules de 80 000 hommes ; on porte à 140 000 le nombre des pécheurs notoires qu'il convertit. Difficulté plus grande : il convertit des Juifs en masse.

Enfin, suprême tour de force : il amène facilement, à la morale évangélique, celui que le missionnaire catholique n'ose qu'à peine aborder aujourd'hui : le musulman !

Notre-Seigneur renouvela en faveur de son serviteur le miracle de la Pentecôte. Les gens de nationalités diverses, qui ne se comprenaient pas entre eux, le comprenaient comme s'il eût parlé leur langue.

Des miracles éclatants appuyèrent sa mission ; le nombre en est incalculable. On rapporte qu'à un moment de sa vie il faisait huit miracles par jour, d'où cette parole commune parmi les historiens de sa vie : « C'était un miracle quand il ne faisait pas de miracles ».

Sa vie, dit un témoin, était de pénitence.

A Toulouse, l'archevêque lui demanda de modérer un peu les rigueurs de ses mortifications, car il était sexagénaire. « Permettez-moi, répondit-il, d'achever ce que j'ai commencé ; à mon âge, tout changement est dangereux. »

Après avoir de nouveau parcouru la France en prêchant, il partit à Vannes, où il allait mourir le 5 avril 1419. ♦



St Vincent Ferrer
Fête le 5 avril

Père Quigley

Martinique

☎ 05.96.70.04.67

- ◆ Réunion de Marie
Reine des Cœurs

☞ *Vendredi 1er mai*

- ◆ Cours de doctrine pour
adultes (de 17h45 à
18h15 à la chapelle).

☞ *Mardi 14, 21 et 28 avril*

- ◆ Patronage

(14h30-17h30 au prieuré)

☞ *Samedi 25 avril*

- ◆ Amis de st Jean Bosco

(17h-19h30 au prieuré)

☞ *Mercredi 29 avril*

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guyane

☎ 06.96.79.57.88

PENTECÔTE 2015

☞ *Samedi 23 mai*
à Matoury

☞ *Dimanche 24 mai*
PENTECÔTE
9h30 à Matoury

☞ *En semaine*
à Cayenne

☞ *Dimanche 31 mai*
TRINITE
9h30 à Matoury

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

- ◆ Réunion de la
Compagnie de Marie
Reine des Cœurs
à 17h30 à la chapelle

☞ *Vendredi 1er mai*

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle
N. D. de la
Délivrande

64, rue Moreau-de-
Jonnès

97200 Fort-de-France
97p.martinique@fsspx.fr

- ◆ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)
9h00 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : 6h30 et 11h00
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions et permanence** : tous les jours **de 7h30 à 10h45**
- ◆ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieuré*)

Guyane

☎ 06.96.79.57.88

- ◆ **Messe** selon le programme ci-dessus
- ◆ **Confessions** durant l'heure qui précède chaque messe

Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle
N. D. de
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pitre

- ◆ **Dimanche** à 8h30 (*messe chantée*)
- ◆ **En semaine** : **lundi** à 6h30
vendredi à 18h00
samedi à 6h30
- ◆ **Exposition du Saint Sacrement** : samedi à 7h15 (chapelet)
- ◆ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ◆ **Catéchismes** : vendredi soir et samedi après-midi
- ◆ **Permanence** : le samedi de 8h00 à 12h00
le lundi de 7h15 à 12h00